

La participation aux compétitions nécessite une pratique d'une année, elle est décidée par le Maître d'Armes seul juge des capacités de son élève.

Certains niveaux de compétition ne sont atteints que sur sélection :

- - Départementale pour certaines épreuves régionales (niveau Ligue)
- - Régionale pour les épreuves de zone
- - Régionale ou de zone pour les épreuves nationales non open.